

Pierre-Yves Briand: «Notre pouvoir d'élu est bien faible»

Le maire de Châteaubernard n'avale pas le récent jugement qui l'oblige à accorder un permis à la halle Gavillon, avenue d'Angoulême.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Le maire a le blues du businessman. Et ce dernier s'appelle Gérard Gavillon, l'investisseur qui a mis la Ville au tapis deux fois au cours des derniers mois, juridiquement parlant. En janvier, puis cette semaine, il a obtenu du tribunal administratif de Poitiers l'annulation des refus de permis de construire émis par la commune, au sujet d'un projet commercial. Une halle de cinq boutiques prévue à la place d'une maison, avenue d'Angoulême. Tout près du bloc de la boulangerie Victor-1^{er}, dont les murs appartiennent aussi à Gérard Gavillon. Malgré son opposition, la Ville se voit contrainte de le valider et le maire l'accepte mal.

Après 18 mois de procédures, la justice vous met en demeure d'accepter le projet Gavillon. Ferez-vous appel?

Pierre-Yves Briand. Je ne pense pas. Au mieux, ça ne nous permettrait que d'annuler le dernier jugement et ça repartirait pour une procédure incertaine.

Sur le fond, pourquoi étiez-vous contre cette halle? Elle n'était pas opportune car à proximité, on aménage des zones commerciales et qu'il reste des friches au Fief-du-Roy. Elle va aussi poser des problèmes de circulation énormes: on est sur un axe à 13.000 véhicules jour. Il ne se passe pas une semaine sans qu'on me dise: «Vous avez vu comment ça se passe, les accès à ce bâtiment?» [la 1^{re} halle Gavillon, NDLR]. Alors que c'est déjà limite, on va en mettre une deuxième.

Les juges se sont concentrés sur les arguments juridiques et visiblement ils n'étaient pas suffisants...



Cinq refus de permis n'auront pas suffi. Le maire est désormais obligé de l'accorder.

Photo M. B.

Je voudrais tout de même rappeler que l'instance chargée de se prononcer sur l'opportunité des installations commerciales, la CDAC présidée par le préfet, a émis deux refus et un troisième en appel. A quoi sert-elle? Je me pose la question. À quoi nous, élus, on sert? On réfléchit à l'aménagement commercial de notre commune et face à nous, le juge donne raison, contre l'avis de tout le monde, à un investisseur dont le seul souci est de réaliser une opération financière. Ça pose plein de questions. Notre pouvoir d'élu est bien faible.

N'est-ce pas le résultat d'une impréparation juridique de la part de la Ville, plutôt? L'avocat de la partie adverse a été plus convaincant que celui de la commune, probablement. Mais si malgré nos arguments, il suffit de ficelles juridiques pour détourner nos décisions... Alors que chaque

mot qui figure sur le refus de permis a été écrit en concertation avec la préfecture. Finalement, ça a été un boulevard pour les juges. La préfecture en porte une lourde responsabilité.

Les documents d'urbanisme actuels ne sont-ils pas fragiles? N'est-ce pas inquiétant alors que plusieurs zones sont en train d'être aménagées? Ce que Gavillon a fait, d'autres peuvent le faire...

C'est très inquiétant et il va falloir qu'on se réunisse au sein de Grand Cognac pour lancer un nouveau document qui va cadrer cela encore un peu plus. Mais je suppose que les investisseurs trouveront le biais pour le contourner. Si ça continue, on va baisser les bras.

Contacté hier, Gérard Gavillon n'a pas souhaité s'exprimer.

Éducation

Le collège Félix-Gaillard devrait garder sa classe

Rebondissement et bonne nouvelle hier, au collège Félix-Gaillard de Cognac. La direction académique a envoyé un message à la direction de l'établissement pour l'informer que la fermeture d'une classe de 5^e à la rentrée était suspendue, sous réserve que le collège conserve des effectifs stables (autour de 90 élèves dans cette tranche d'âge). C'est une victoire pour

les représentants syndicaux, le personnel et les parents d'élèves, qui ont entamé un bras de fer avec l'Éducation nationale en début d'année. La semaine dernière, un préavis de grève a été déposé et hier matin, FO appelait à entamer le mouvement dès lundi. Tandis que les parents, réunis mercredi soir, appelaient à «bloquer le fonctionnement de l'établissement». Sauf nouveau revirement, il n'en sera rien.

LITTÉRATURES EUROPÉENNES

Chantal Thomas reçoit le 24^e prix Jean-Monnet

La soirée fut longue mais la décision s'est imposée facilement. Mercredi soir, dans un restaurant du quartier de l'Odéon à Paris, le jury du prix Jean-Monnet des Littératures européennes de Cognac a décerné son prix 2018 à Chantal Thomas pour «Souvenirs de la marée basse», récit paru l'an dernier aux Éditions du Seuil.

«Chantal Thomas s'est assez nettement détachée», rapporte Lydia Dussauze, présidente de l'association LEC. Son écriture, le caractère européen de son œuvre, ont été remarqués. Dans son livre, l'écrivaine française de 73 ans ressuscite ses souvenirs d'enfance, notamment celui d'une mère passionnée par l'eau et la nage. Chantal Thomas succède à un autre écrivain français, Dominique Fernandez, 89 ans, distingué l'an dernier pour son roman «La société du mystère». Depuis 1995, le prix Jean-Monnet récompense



La distinction lui sera remise durant le festival, soit le 17 novembre. Photo D. R.

chaque année un auteur pour un ouvrage écrit ou traduit en français. En 24 éditions, Chantal Thomas est la cinquième femme à recevoir ce prix après la Portugaise Lidia Jorge (2000), l'Italienne Rosetta Loy (2006) et les Françaises Danièle Sallenave et Sylvie Germain (2008 et 2011).

ANIMATION

Spectacle d'éveil à la lecture pour les tout-petits à Cognac



C'est dans le cadre de l'opération «Graines de mômes» que s'est déroulé, hier, le spectacle «Moi je ne suis pas un éléphant» à la bibliothèque municipale. Sur place, 35 petits entre 6 mois et 4 ans accompagnés de leur maman se sont extasiés devant les chansons et les histoires d'hippopotame de la conteuse Barbara Glet (Photo CL).

CONFÉRENCE

«Les faussaires de l'archéologie» demain samedi au MAH. Le Musée d'art et d'histoire (MAH) de Cognac accueille demain samedi à 16 heures José Gomez de Soto, directeur de recherche émérite au CNRS, pour une conférence sur le thème: «Les faussaires de l'archéologie». Tarif: 2,50 €, réservation conseillée au 05 45 32 66 00.



Constructeur de garages d'abris de jardin & d'auvents
EXPOSITION PERMANENTE

Ouvert les lundis, mercredis & vendredis de 14h30 à 18h

Claude BOUR
48, bd de Javrezac - COGNAC
05 45 35 28 01 - www.doizon.com

Auchan aimerait attirer la Fnac

Pour reprendre les locaux de Flunch, qui déménagera l'an prochain, le groupe de grande distribution fait du pied à la chaîne culturelle.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Qu'y aura-t-il à la place du Flunch de la galerie Auchan, qui va bientôt déménager près de l'ancien site Chaussou Matériaux? (lire CL du 3 mars). La réponse se précise depuis la dernière Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), organisée mardi dernier à la préfecture. Devant les représentants de l'État, des collectivités et des consommateurs, le groupe Auchan a demandé la permission d'installer 706 m² de commerce non-alimentaire à la place du Flunch actuel. L'autorisation a été accordée et sera publiée la semaine prochaine.

Pas de restaurant à la place de Flunch

Premier enseignement: le Flunch de la galerie marchande ne sera donc pas remplacé par un autre restaurant. Plutôt par un com-



Le groupe de grande distribution verrait bien la chaîne culturelle à la place du Flunch. Photo archive CL

merce de produits culturels et d'électronique. Du moins, c'est ce qui se profile à l'heure actuelle. Car selon plusieurs participants à la commission tenue mardi, Auchan a exprimé publiquement son

ambition d'attirer la Fnac, qui serait actuellement sa piste privilégiée pour remplacer Flunch. Contacté hier, Auchan confirme les propos tenus en commission mais s'empresse de préciser qu'il ne s'agit que d'une piste et que rien n'est signé. En cas de refus de la Fnac «Ce pourrait même être totalement autre chose», indique-t-on prudemment du côté du groupe de grande distribution. Même s'il ne s'agit encore que d'un projet, l'arrivée de la Fnac dans la zone suivrait celle d'autres enseignes nationales, puisque Burger King et Décathlon y sont déjà annoncés. Quant à l'enseigne Flunch, son déménagement est bien confirmé. Un permis de construire a été accordé fin mai par la ville de Châteaubernard, pour un restaurant de 162 couverts dans une salle de 227 m², chemin Samuel-Champlain. Plus petit que le Flunch actuel, le restaurant prévoit d'ouvrir en début d'année prochaine.